



Vice caché sur voiture de collection achetée à prix fort

Par **Sabrina**, le **05/11/2012** à **10:25**

Bonjour,rrnrnAvec mon ami nous avons fait acquisition d'une Lancia Delta HF Evo 1 début Décembre 2011.rnLa voiture a été achetée chez un préparateur de "renommée" pour les anciennes sportives italiennes à 8h de route de chez nous.rnLa voiture a été achetée 22 000€.rrnrnde retour chez nous, mon ami a trouvé plusieurs vice caché. Suite a des échanges houleux avec le vendeur il a effectué une baisse sur le prix du véhicule, et nous a directement fait signé un papier où l'on s'engageait à ne pas nous engager dans une autre procédure en cas de nouveau soucis avec la voiture.rnrnJe trouvais cela très très louche, j'avais dit à mon ami de ne pas signer ce papier ou en émettant des réserves si grosse tuiles... Il a tout de même signé car sans le remboursement, il ne pouvait pas commencer les réparations et donc immobiliser la voiture (réparation plus que nécessaire puisqu'il y avait un défaut de conformité des freins entre autre!!!!)rrnrnAujourd'hui, nous avons parcouru 1 500km avec la voiture.... le moteur a lâché!!!!rnLe vendeur nous avait fourni une facture attestant que le moteur était refait à neuf ce qui justifier selon lui le prix de vente de la voiture!rrnrnNous avons à ce jour une épave payée 20 000 € qui traîne dans notre garage et aimerions savoir si un recours est possible.rnrnMerci de vos réponse.rnrnCordialement

Par **alterego**, le **05/11/2012** à **13:37**

Bonjour,rrnrnVotre recours est, dans un premier temps, de consulter un avocat spécialisé et, dans un second, de le laisser engager une procédure.rnrnSeuls, un recours n'aurait aucune chance d'aboutir.rnrnCordialement